

DEMANDE D'ARRETE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

CS 10130
74805 LA ROCHE-SUR-FORON CEDEX

SERVICES TECHNIQUES

Tél : 04 50 25 93 30

Fax. 04 50 25 14 71

✉ mairie@larochesurforon.fr

A NOTER : cette demande doit impérativement parvenir aux services techniques de la mairie **10 jours avant le début de l'occupation du domaine public.** (en dehors de ce délai, la demande ne sera pas traitée)
ATTENTION : les demandes effectuées par les plateformes ne nous parviennent pas toujours.

LOCALISATION DE L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Adresse (n°, rue ou lieu dit).....
.....

TYPE ET NATURE DE L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Nature des travaux

emplacement de stationnement : nombre :

trottoir : longueur dem

autre (précisez) :

échafaudage pour travaux : longueur m

grue pour travaux de

autre (précisez) :

Occupation effectuée pour le compte de :

Durée précise de l'occupation : du.....au.....

Type de signalisation :

barrières

autre (précisez) :

TRAVAUX SOUMIS A AUTORISATION :

Permis de construire n° délivré le :

Déclaration de Travaux n° délivrée le :

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Par décision n°D 2018-237 du 14/12/2018, à compter du 01/01/2019, toute occupation du domaine public pour travaux est soumise au paiement, par le demandeur, d'une redevance calculée comme suit :

- Pour occupation du domaine public sur place de stationnement :
 - 10.20€ par place de stationnement et par jour du 1^{er} au 15^{ème} jour
 - 5.10 € par place de stationnement et par jour à partir du 16^{ème} jour
- Pour une occupation du domaine public sur trottoir ou tout autre domaine public :
 - 2.05€ par ml et par jour (avec un minimum de 5ml) du 1^{er} au 15^{ème} jour
 - 1.05€ par ml et par jour (avec un minimum de 5ml) à partir du 16^{ème} jour

En cas de durée ou de surface d'occupation du domaine public inférieure aux prévisions, le montant des droits restera inchangé et dû.

RAPPEL : La mise en place de la signalisation est à la charge du demandeur dans un délai raisonnable de 48h avant la date d'intervention (Mise en place = maintien et retrait des panneaux de signalisation...). Tout manquement engage la responsabilité du demandeur en cas d'accident ou d'indisponibilité d'occupation du domaine public.

DEMANDEUR (coordonnées)

NOM

Adresse (n°, rue ou lieu dit)

Code postal..... Ville.....

Tél. bureau..... Tél. portable

N° Siret : Code APE :

Mail :

Fait à Le

Signature du demandeur